private 2
VIE / CAPI

NORTIA life
Contrats assurés par Spirica

LES POINTS CLÉS

Private Vie 2 et Private Capi 2 sont des contrats d'assurance-vie et de capitalisation qui offrent :

- Une large gamme immobilière : 16 SCPI, 11 SC, SCI ou SCP et 9 OPCI
- 100 % OPCI ou SCI pour les PP ou PM
- Une gamme de FCPR accessible à 100 % des versements
- 1 profil innovant et exclusif : Fleximmo
- 1 profil thématique : Investisseur Responsable
- Versements libres programmés en gestion pilotée possibles
- 3 profils gérés par Tailor AM du Groupe DLPK et 1 profil géré par La Financière de l'Échiquier
- Souscriptions, arbitrages, mises à jour des FRC (RIC) et versements complémentaires en signature électronique
- Option "investissement progressif" gratuite pour les arbitrages programmés

CADRE PROPOSÉ

Assurance vie : - contrat individuel
- durée viagère par défaut *(possibilité d'opter pour une durée déterminée)*

Capitalisation : - contrat individuel
- durée déterminée *(8 ans min. à 40 ans max.)*
- versements libres

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Fonds Euro Nouvelle Génération : 2 M€ max par souscripteur

Personne Physique :
- jusqu'à 1 M € : 25 % en UC min
- de 1 à 1,5 M € : 35 % en UC min
- de 1,5 à 2 M € : 50 % en UC min

Uniquement pour le contrat de capitalisation

Personne Morale à l'IR ou à l'IS patrimoniale :
50 % UC min (50 000 € min)

Personne Morale à l'IS non patrimoniale :
100 % UC (50 000 € min)

MODALITÉS

Versements (conditions spécifiques pour les PM à l'IS)

Versement initial
Prélèvement bancaire possible
Gestion libre ..... 7 500 €
Gestion pilotée ..... 5 000 €

Versements complémentaires
Gestion libre ..... 7 500 €, 150 € min par support

Gestion pilotée
- profil nouvellement investi ..... 5 000 €
- profil déjà investi ..... 1 000 €

Versements libres programmés

Gestion libre :
Minimum mensuel ..... 150 €
Minimum trimestriel ..... 150 €
Minimum par support ..... 150 €

Gestion pilotée :
Minimum mensuel ..... 200 €
Minimum trimestriel ..... 200 €
Solde par profil ..... 1 500 € min

Arbitrages

En gestion libre ..... 500 € min
par support en désinvestissement ou réinvestissement
Solde par support ..... 500 € min
Entre profils ..... 1 000 € min
ou totalité du support par profil sélectionné
Solde par profil ..... 1 500 € min

Frais*

Frais sur versements
Gestion libre, profilée et personnalisée ..... 4,50 % max

Frais de gestion annuels
UC ..... 1,80 % max
Fonds Euro Nouvelle Génération** ..... 2,30 % max
Support Croissance ALT ..... 1,00 % max et 10 % de la performance si celle-ci est positive dans le cadre des frais de performance financière

Frais annuels par profil de gestion *(hors frais de gestion UC)* **:**
- Investisseur Responsable ..... 0,70 % max
- Fleximmo ..... 0,20 % max
- Portfolio Flexi 3 ..... 0,50 % max
- Portfolio Flexi 4 ..... 0,90 % max
- Portfolio Flexi 6 ..... 0,90 % max

Frais d'arbitrage
En gestion libre et gestion pilotée ..... 1,00 % max, 45 € min
En gestion pilotée, nouvelle allocation dans un profil ..... gratuite
Arbitrages programmés :
- option « investissement progressif » ..... gratuite
- options « sécurisation des plus-values », « stop loss relatif », « réallocation automatique » ..... 0,50 % max du montant transféré, 45 € min

VALORISATIONS ET DATES D'EFFET

Le contrat est valorisé quotidiennement (jours ouvrés).

Versement
J+3 après délai d'encaissement à réception du dossier complet chez l'assureur.

Rachat
J+3 après réception d'une demande de règlement.
Le règlement du rachat est effectué dans un délai maximal de 1 mois suivant la réception de la totalité des pièces nécessaires.

Arbitrage
J+1 après réception avant 11h00 d'une demande d'arbitrage.

SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

- 1 fonds euro : Fonds Euro Nouvelle Génération
- Support Croissance Allocation Long Terme
- OPC (plus de 800)
- SCPI, SCI, OPCI, EMTN, CLN, FIA
- ETF
- FCPR

RENDEMENTS NETS

Fonds euros	2020	2021
Fonds Euro Nouvelle Génération	1,35 %	1,35 %

Taux nets annuels de frais de gestion du contrat, bruts de fiscalité et de prélèvements sociaux.
Les performances/rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

** Cf. conditions générales*
*** Les frais de gestion du Fonds Euro Nouvelle Génération sont de 2,30 %, ce qui correspond à une garantie annuelle du capital minorée des frais de gestion de 97,7 %.*

A noter : Ces frais de gestion de 2,30 % se décomposent en 2 parties :
- *1 % au titre de la gestion administrative et commerciale du fonds*
- *et 1,30 % au titre de frais de garanties permettant à Spirica d'augmenter sa part de diversification jusqu'à 30 % sur des classes d'actifs plus porteuses que les obligations (Immobilier, Private Equity, Actions) et de viser ainsi une espérance de rendement plus élevée que sur les fonds euros traditionnels.*

Nortia – 5 septembre 2022 - Document réservé à un usage professionnel.

MODALITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LES SCPI

50 % max du montant total de l'opération.
1 M€ max sur l'ensemble des SCPI par contrat (sauf pour Efimmo et Immorente : 50 000 € max)
2 M€ max par contrat sur tout support confondus.
Délai de jouissance : 1er jour du mois qui suit le mois d'investissement.
Prix d'achat réduit à 99 %.
Rachat possible avec pénalité de 3 % durant les 3 premières années.
100 % des loyers versés, intégralement réinvestis sur le Fonds Euro Nouvelle Génération (Efimmo et Immorente réinvestis sur le support).

RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ DES SOUSCRIPTEURS

Acceptation des résidents français uniquement (hors US; hors nationaux UE et UK : nous consulter)

DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

Avances

Possibles selon les conditions définies au Règlement Général des Avances en vigueur au jour de la demande.
Demande possible 6 mois à compter de la date d'effet du contrat.
Durée de 3 ans renouvelable deux fois par tacite reconduction.
Montant minimum ..... 2 000 €
Cumul des avances .....60 % max de la valeur de rachat du contrat
Pour les années civiles précédant l'année du remboursement définitif de l'avance : taux mensuel :
Taux le plus élevé entre : TME + 1 % et taux de PB du Fonds Euro Nouvelle Génération + 1 %
Pour l'année de remboursement définitif de l'avance :
taux mensuels : TME + 1 %

Rachats partiels

Montant minimum ..... 1 000 €
Solde minimum du contrat après rachat ..... 1 500 €
Montant minimum du rachat par support :
- En gestion libre ..... 150 €
- En gestion pilotée ..... 500 €

Solde minimum par support après rachat :
- En gestion libre ..... 150 €
- En gestion pilotée ..... 1 500 €

Rachats partiels programmés

Possibles si pas de versements libres programmés
Pas d'avance en cours
Minimum sur contrat ..... 10 000 €
Montant minimum ..... 150 €

ARBITRAGES PROGRAMMES

Les arbitrages programmés sont accessibles uniquement en gestion libre.
Dans le cas où une autre opération serait en cours sur le contrat, l'arbitrage programmé pourrait ne pas être réalisé.

Investissement progressif

Minimum du contrat ..... 10 000 €
Arbitrages automatiques mensuels du Fonds Euro Nouvelle Génération vers des UC éligibles, sans frais.
Choix de la durée possible.
Montant minimum de l'arbitrage ..... 150 €
Montant minimum de réinvestissement sur chaque support .....150 €
Arbitrage réalisé sur la base de la valeur des UC constatée le 1er vendredi de chaque mois.

Sécurisation des plus-values

Minimum du contrat ..... 10 000 €
Arbitrage des plus-values constatées sur les UC éligibles vers un fonds de sécurisation.
Constatation quotidienne des plus-values
Taux de plus-value ..... 5 % min
Montant de l'arbitrage de sécurisation ..... 500 € min
Montant réinvesti sur chaque support ..... 150 € min

Stop-loss relatif

Minimum du contrat ..... 10 000 €
Transfert d'un support de départ vers un ou plusieurs supports d'arrivée, selon un seuil de déclenchement ..... 5 % min
Constatation quotidienne des moins-values.
Date de valeur : 1er jour ouvré après constatation de la moins-value.
Montant de l'arbitrage de sécurisation ..... 500 € min
Montant réinvesti sur chaque support ..... 150 € min
Solde par support désinvesti ..... 150 € min

Réallocation automatique

Arbitrage annuel à la date anniversaire du contrat selon la répartition définie lors de la mise en place de l'option.
Montant minimum de réinvestissement par support ..... 150 €
A tout moment, possibilité de modifier la répartition cible et de suspendre l'option.

LA GESTION PILOTÉE

Profil La Française de l'Échiquier
Investisseur Responsable : part actions ..... 0 % à 50 %
Profils Tailor AM
Fleximmo : part actions ..... 0 % à 100 %
Profils Tailor AM : le souscripteur choisit un profil de gestion en adéquation avec son appétence aux risques, parmi les 3 profils gérés par Tailor AM :
Portfolio Flexi 3 : part actions ..... 0 % à 40 %
Portfolio Flexi 4 : part actions .....20 % à 70 %
Portfolio Flexi 6 : part actions .....30 % à 100 %

GARANTIES DÉCÈS

Les garanties décès plancher et décès plancher indexée sont des options de garantie de prévoyance, exclusives l'une de l'autre. Elles prennent effet dès la souscription.
Elles sont accessibles uniquement à la souscription, pour tout souscripteur âgé de plus de 12 ans et de moins de 75 ans.

Garantie plancher simple *(uniquement valable en version Vie)*

En cas de décès avant 75 ans, le capital garanti est égal à la somme des versements nets réalisés sur les différents supports diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursés.
Capital sous risque .....300 000 € max

Garantie plancher indexée

En cas de décès avant 75 ans, le capital versé est égal à la somme des versements nets réalisés sur les différents supports indexés au taux de 3 % prorata temporis diminuée des éventuels rachats indexés de la même manière que les versements, ainsi que des avances et intérêts non remboursés.

ASSURÉ PAR
Spirica
16-18 boulevard Vaugirard
75015 Paris
www.spirica.fr

SA au capital social de 231 044 641,08 €, Entreprise régie par le code des assurances, n° 487 739 963 RCS Paris 16-18 boulevard Vaugirard - 75015 Paris
Private Vie/Private Capi est un contrat d'assurance-vie/capitalisation groupe ou individuel souscrit par l'intermédiaire de Nortia auprès de Spirica, entreprise régie par le Code des assurances. Les garanties de ce contrat peuvent être exprimées en unités de compte ou en euros. **Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montant investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

private 2 VIE

private 2 CAPI

DISTRIBUÉ PAR
NORTIA GROUPE DLPK
215, avenue Le Nôtre
BP 90335 | 59056 Roubaix Cedex 01
Tél. : 09 73 77 78 79 | contact@nortia.fr
www.nortia.fr

Société par Actions Simplifiée au capital social de 3 314 408,62 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 398 621 102 et ayant son siège social au 215, Avenue Le Nôtre, BP 90335, 59056 ROUBAIX Cedex 1. Société de Courtage d'Assurance et Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement, immatriculée sous le n° ORIAS 07 001 890 (www.orias.fr). Les informations relatives au traitement des réclamations sont disponibles sur simple demande ou à cette adresse : http://www.nortia.fr/legales.html

Ce document ne présente aucune valeur contractuelle. La responsabilité de Nortia ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit en raison des informations contenues dans le document. Ce document constitue une présentation à caractère purement informatif réservée aux Conseillers de gestion de patrimoine, professionnels, partenaires de NORTIA. Ce document ne peut être reproduit, publié et diffusé partiellement ou intégralement à destination de tout tiers, y compris aux clients, sans l'accord écrit préalable de Nortia. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. Elles ont été élaborées en fonction de la réglementation notamment fiscale en vigueur laquelle est susceptible d'évoluer. Préalablement à tout investissement ou souscription, il appartient au Conseiller de s'assurer que le produit souscrit est conforme aux besoins de son client, au regard notamment de sa situation juridique et financière, ses objectifs et son expérience en matière d'investissements financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et ne sont pas constantes dans le temps. Afin d'obtenir l'ensemble des informations essentielles de ces contrats et de respecter vos obligations légales vis-à-vis de vos clients, vous trouverez les documents d'informations clés des contrats aux adresses suivantes : www.spirica.fr et/ou www.nortia.fr

Nortia – 5 septembre 2022 - *Document réservé à un usage professionnel.*